Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB202604034-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 02.04.2026 **Affichage** : 02.04.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle (arrivée à 20 h 10), HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis, BUCCO Mattéo.

Absente excusée : HUBERT Chantal (pouvoir à M. BUSSON).
Absente : MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mattéo BUCCO.

N°2026-04-034 DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / FAMILLES RURALES

Le Maire présente l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) :

Lors de la construction de la salle Prélude en 2011, la commune a souhaité mettre à disposition des locaux pour proposer aux familles un accueil de loisirs pour des activités périscolaires (le mercredi) et extrascolaires (vacances scolaires). Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement a été créé par **l'Association Familles Rurales** en mars 2012 et a confié la gestion du service à la **Fédération Départementale Familles Rurales d'Ille et Vilaine**

Vu les statuts de l'Association Familles Rurales,
Vu la convention tripartite entre l'Association Familles Rurales, la Fédération Départementale de Familles Rurales et la commune de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ pour la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,
Considérant qu'il convient de désigner deux représentants titulaires et un représentant suppléant pour siéger au sein du comité de pilotage,

Entendu le présent exposé,
Après délibération, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Titulaire 1 **Madame Virginie BOISSON**
Titulaire 2 **Madame Chantal HUBERT**
Suppléante Madame Emmanuelle GUILLERY

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 avril 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mattéo BUCCO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.